PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-008-2024-02

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2024

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2024-02-01-00012

Délégations de signature 1er février 2024 COT sites ESCP

CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

Le Président

DECISION

Le président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du code de commerce,
- Vu l'article 115 du règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France,
- Vu la délibération adoptée par l'assemblée générale de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France le 14 décembre 2023 (n°30-2023),
- Vu l'annexe unique de la délibération 30-2023 : détail des redevances par site 2023-2027

Décide :

Sur proposition du directeur général,

De donner délégation à Benoît ICARD, Directeur de la stratégie immobilière, pour signer les deux conventions d'occupation temporaires consenties par la CCIR à l'ESCP pour les sites de Champerret et Montparnasse.

Fait à Paris, le 1er février 2024

SIGNE

Dominique RESTINO

Diffusion :
Sur le site www.cci-paris-idf.fr
Recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France
27 avenue de Friedland | 75382 Paris cedex 08 | T. 01 55 65 71 00 (appel direct)
T. 01 55 65 44 44 (prix d'un appel local) | www.cci-paris-idf.fr